



## OPTION THÉÂTRE FACULTATIVE 2026 - 2027

L'option théâtre du Lycée Charlie Chaplin se déroule **tous les mercredis de 13h à 16h**, soit dans la salle polyvalente du lycée, soit sur le plateau du Toboggan, partenaire culturel de l'option. Elle accueille les élèves **de la seconde à la terminale, débutants ou confirmés**.

Les cours sont encadrés par deux enseignantes du lycée, Mesdames Catinchi et Paccalet, et par des comédiens professionnels.

Les élèves y pratiquent **l'improvisation théâtrale, l'expression corporelle et la mise en jeu de courts textes dramatiques**.

Ils participent également à l'élaboration d'un **spectacle** dont le thème varie chaque année et qui est joué au Toboggan, en général au mois de mai. C'est l'occasion pour eux de s'investir autant dans le jeu que dans la mise en scène, les costumes ou la musique. Trois à quatre demi-journées — durant lesquelles les élèves sont dispensés des autres cours — peuvent être consacrées aux dernières répétitions obligatoires.

Par ailleurs, les élèves assistent au cours de l'année, dans divers théâtres proches (le TNP et le Toboggan essentiellement) à plusieurs spectacles (entre 6 et 8) à l'issue desquels il leur est demandé de réfléchir aux choix scénographiques et au travail d'adaptation théâtrale. **Attention : ces représentations ont lieu en soirée, en semaine et sont obligatoires pour tout élève inscrit à l'option.** Si elles sont encadrées par les professeurs, les trajets pour les élèves se font en autonomie. Nous veillons à ne pas choisir des spectacles trop longs qui se termineraient très tard, et les élèves s'arrangent en général pour effectuer les trajets en groupes ou les familles pour organiser des covoiturages au retour.

Ces représentations à prix réduit sont en grande partie payées par le **Pass'Région**. Les années précédentes, il restait environ vingt-cinq euros financés par les familles pour l'ensemble des spectacles. Dans certains cas, cette somme peut être prise en charge par le fonds social du lycée.

**L'inscription à l'option théâtre signifie donc que l'élève s'engage pour l'année scolaire à être présent aux cours comme aux spectacles**, et qu'il est prêt à se produire sur scène en fin d'année.

Les contraintes d'organisation de l'option imposent que les inscriptions ne puissent plus être reçues au-delà du mois de **juillet 2026**.

Cette pratique artistique optionnelle figure sur le bulletin et le dossier de l'élève (évaluation trimestrielle notée). **Les élèves de première et de terminale seront pour leur part évalués dans le cadre du contrôle continu.**

**Participer à l'option théâtre, c'est intégrer une vraie troupe**, unie et complémentaire, dans laquelle les plus anciens ou les plus expérimentés accueillent et guident les nouveaux.

**Participer à l'option théâtre**, c'est travailler sur son corps, c'est apprendre à vaincre sa timidité, c'est oser se montrer sous un autre visage, c'est pouvoir prendre la parole en public... et **c'est surtout risquer de se surprendre soi-même**.

Les enseignantes en charge de l'option théâtre